

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation
sur une partie de la rue de Crec'h Ar Goff
du 22 au 26 avril 2024

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- Le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2 et R.116-2
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise Constructel en date du 16 avril 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, suite à la nécessité de poser un Poteau par l'entreprise Constructel pour le compte d'Orange, au niveau du 7 bis rue de Crec'h Ar Goff, la circulation sera réglementée, avec notamment la mise en place d'un rétrécissement de chaussée, une interdiction de stationner au droit du chantier, et une limitation de vitesse, du 22 au 26 avril 2024

A R R E T E

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories seront réglementés au niveau du 7 bis rue de Crec'h Ar Goff, avec la mise en place d'un rétrécissement de chaussée, d'une interdiction de stationner au droit du chantier, et d'une limitation de vitesse, du 22 au 26 avril 2024.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, une partie de la voirie sera occupée par les véhicules de chantier

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant le rétrécissement de chaussée, et l'interdiction de stationner au droit du chantier, sera mise en place par l'entreprise Constructel, du 22 au 26 avril 2024

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- l'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 19 avril 2024

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 19 avril 2024





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

